

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 07 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 07 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2023, se sont réunis, à la salle polyvalente d'Avesnes-en-val, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	46	47

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	28	5

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	43	44

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	26	5

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	44	45

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	27	5

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET G.BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD N.AVISSE-GROUT (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) C.ADAM (Etalondes) B.LAVOINE M.MARTIN (Flocques) G.DEBURE D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU J.M.TASSERIE (Incheville) J.LECOURT M.DUMONCHEL (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) T.FORTIN (Puisenval) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES S.POILLY(S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) J.BLONDEL (Baromesnil) J.BEAUVAL (Petit-Caux) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : G.DEBEAURAIN à A.TROUESSIN (Criel-sur-mer)

Absent(e)s-Excusé(e)s : J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL G.DECAYEUX (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) M.RASSE C.RODIER (Millebosc) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Paul MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 02/02/2023

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers

Commande publique :

3. Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
4. Programme de plantation et restauration de verger- Convention avec la Communauté de Communes Falaises du Talou

Finances :

5. Dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023 (Budget eau potable, Budget assainissement collectif, Budget assainissement non collectif) - Rectificatif des délibérations du 12/12/2022
6. Débat d'Orientation budgétaire 2023 (DOB) - Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif
7. Questions diverses

Le Président remercie Mme le maire et les élus d'Avesnes en Val, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

M. Paul MERLIN est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 12/12/2022.

N°2023/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 donnant délégation au Président pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- L'acquisition de 3 ruches et d'essaim pour un montant de 1900 € HT auprès de APISPHERA (76250 CROSVILLE SUR SCIE). La gestion et la prestation d'entretien des ruches s'élève pour l'année 2023 à 2250 € HT.
- L'acquisition de 3 ruches et d'essaim auprès de APISPHERA fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Communauté de communes Falaises du Talou.
- L'acquisition d'un serveur et d'un ordinateur (équipement réseaux, licences ...) auprès de la société INFRACYS (76720 VAL DE SCIE) pour un montant de 21 763.44 € HT. La solution de sauvegarde externalisée s'élève à 139 € HT par mois.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

INFORMATIONS : point sur les dossiers

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Renouvellement des conduites d'eau potable : 88^{ème} tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux sont assurés par le groupement SAT/ SARC/ EBTP. Ces travaux se rapportent à des conduites « fuyardes » ainsi qu'à des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère) à Cuverville sur Yères (Val Robin) et Guilmécourt (chemin du bois).

Des réunions de chantiers se déroulent tous les jeudis. L'état d'avancement des travaux est le suivant :

Commune	Linéaire	Diamètre (mm)	Matériau	Suivi chantier
Assigny	720ml	160 et 200	PEHD	Travaux terminés
Cuverville sur Yères	780ml	140	PEHD	07/02/2023 en cours
Brunville	850ml	200	Fonte	Fin février
Monchy sur Eu / Incheville	2000ml	250	Fonte	16/01/2023 en cours
Flocques	470ml	140	PEHD	Travaux terminés en attente du raccordement
Beauchamps	142ml	53/63	PEHD	02/02/2023 en cours
Avesnes en Val	1800ml	150	Fonte	Travaux terminés en attente du raccordement
Le Mesnil Réaume / Baromesnil	640ml	140	PEHD	09/01/2023 en cours
Le Mesnil Réaume / Melleville	780ml	140	PEHD	Travaux terminés en attente du raccordement
Guilmécourt	1000ml	53/63	PEHD	30/01/2023 en cours

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 14 mars 2023. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

Branchements privés pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche - Les travaux de raccordement en partie privative sont terminés. La date de mise en service du réseau a été fixée au 01/12/2022. La redevance assainissement sera facturée aux usagers sur la prochaine facture d'avril. Les essais préalables avant réception chez les particuliers se poursuivent.

Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy, Sept-Meules : 122^{ème} tranche

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea a débuté en 2022. La campagne de mesures avait été reportée en raison du niveau de nappe et des conditions pluviométriques. Elle devrait démarrer fin février, début mars.

Etude comparative des filières de traitement des boues : 123^{ème} tranche

L'étude comparative des filières de traitement des boues a été attribuée à Aqua Enviro'. Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) avait publié le 05 décembre 2022 un avis recommandant de "reconsidérer les traitements complémentaires d'hygiénisation des boues des stations d'épuration des eaux usées liés au SARS-CoV-2 et de

ne pas maintenir les mesures restrictives d'épandage des boues, actuellement en vigueur". Nous sommes toujours en attente de l'arrêté abrogeant les traitements complémentaires des boues. Une réunion de présentation est prévue le 17 février prochain.

Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128^{ème} tranche

La fosse de la STEP de Cuverville sur Yères présente un risque de rupture, mis en évidence dans le cadre du diagnostic d'assainissement de Cuverville-sur-Yères. L'assistance à Maitrise d'ouvrage est assurée par Aqua Enviro'. Nous avons reçu la dérogation autorisant le démarrage des études. Les demandes de devis pour la topographie et la géotechnique seront envoyées en février prochain.

❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les contrôles de l'ANC sont gérés en interne depuis le 1^{er} octobre 2022 et non plus en prestation de services. La ligne directe du service Assainissement Non Collectif du syndicat est le 02 35 82 55 55.

La prestation de service d'entretien est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44.

Nous avons peu de retour des usagers suite aux demandes de rendez-vous de contrôle des installations. Des difficultés sont également rencontrées par le prestataire de service pour les rendez-vous d'entretien. Un soutien des mairies sera nécessaire pour la prise de rendez-vous. La liste des usagers concernés sera adressée en mairie, à chaque campagne de rendez-vous de contrôle, qui se déroule commune par commune.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

19^{ème} tranche – 15 sites : 15 sites ont été réhabilités. Le solde des subventions est à solliciter à l'agence de l'eau.

20^{ème} tranche – 16 sites : Les piquetages et travaux ont débuté en octobre dernier. Ils reprennent ce 07 février après l'interruption des travaux cet hiver.

21^{ème} tranche : 24 conventions ont été reçues pour la réalisation d'une étude de réhabilitation. L'inscription est encore possible jusque début mars pour cette tranche. La réhabilitation des installations est encore subventionnée par l'agence de l'eau dans le cadre du 11^e programme qui prend fin en 2024. Il n'est pas certain que ces subventions soient reconduites dans le cadre du nouveau programme en 2025.

N°2023/02

COMMANDE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

M. Malo BIARD et Mme Nathalie AVISSE-GROUT n'assistent pas à la présentation de ce point de l'ordre du jour et ne prennent pas part au vote.

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Cet accord cadre à bons de commande d'une durée d'un an reconductible deux fois pour un maximum de 600 000 € HT par an.

Le marché a été publié au BOAMP le 15/12/2022. La date de remise des offres a été fixée au 25/01/2023.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60% et prix 40%.

4 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti (HP terrassement, POTEI, SDTP, AVISSE et FILS,)

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir :

- l'offre de l'entreprise SDTP pour un montant de 477 983 € HT pour un échantillonnage théorique non contractuel, constitué du cumul des quantités de fournitures et de matériaux à mettre en œuvre pour réhabiliter le nombre indicatif maximum d'installations d'assainissement non collectif (40).

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise SDTP d'un montant de 477 983 € HT pour un échantillon théorique.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

EAU POTABLE : Programme de plantation et restauration de vergers - Convention avec la Communauté de Communes Falaises du Talou

La Communauté de Communes Falaises du Talou (CCFT) souhaite implanter des pommiers et poiriers dans le cadre du Plan Climat Air Energie et de son plan d'actions Territoire Engagé dans la Nature (TEN). Cette opération, cofinancée par le Département de Seine Maritime à hauteur de 50% et le fonds FEADER à hauteur de 30% permet de restaurer les vergers du territoire patrimoine naturel et paysager sur son territoire. La CCFT propose aux collectivités de son territoire, la fourniture d'arbres fruitiers, ces dernières participant à hauteur de 10%. Elle propose une convention pour 5 arbres avec participation à hauteur de 5 € par arbre soit 25 €.

Il est proposé au Comité Syndicat d'accepter toute convention relative au Programme de plantation et restauration de vergers dans laquelle le Syndicat participe à hauteur de 10%.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **autorise** le Président à signer avec la Communauté de Communes Falaises du Talou, toute convention relative au Programme de plantation et restauration de vergers dans laquelle le syndicat participe à hauteur de 10%. Le syndicat s'engage à maintenir en place les aménagements durant une période de 5 ans au moins.

FINANCES - EAU POTABLE - Dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023- RECTIFICATIF

Suite à la délibération prise le 12/12/2022 relative aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023, la préfecture a adressé un courrier d'observation rappelant que la ventilation des crédits doit respecter le niveau de vote choisi par le comité, soit pour le syndicat au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour les opérations d'équipement. La délibération prise ne respectait pas ces dispositions dans la mesure où les crédits ouverts pour l'année 2023 dépassent la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Il a été demandé de procéder à la modification de ces délibérations en prenant en compte ces observations et en présentant la délibération rectifiée devant le Comité Syndical.

Le Président rappelle le contenu de la délibération prise et expose les rectifications apportées.

RAPPEL de la DELIBERATION DU 12/12/2022

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 au budget Eau potable. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2022 et DM	autorisation 2023 avant vote budget
2051-302	302 ^e T concessions et droits similaires (logiciels)	1 000 €	1 000 €
21355-302	302 ^e T aménagement batiments administratifs	1 000 €	1 000 €
2182-302	302 ^e T Matériel de transport	16 000 €	16 000 €
2183-302	302 ^e T Matériel bureau /informatique	1 000 €	1 000 €
2315-301	301 ^e T Travaux inopinés	50 000 €	50 000 €
2031-80	80 ^e T sécurisation ouvrages 2021	17 150 €	0 €
2033-80	80 ^e T sécurisation ouvrages 2021	720 €	0 €
2315-80	80 ^e T sécurisation ouvrages 2021	300 000 €	0 €
2111-82	82 ^e T Actions suite Etudes BAC- terrain Villy)	15 000 €	15 000 €
2031-84	84 ^e T Recherche d'eau	10 000 €	10 000 €
2315-85	85 ^e T Bornes vertes de puisage	5 000 €	5 000 €
2315-87	87 ^e T renouvellement reseaux Millebosc Longroy Cuverville	20 000 €	0 €
2031-88	88 ^e T renouvellement reseauxTF	20 000 €	0 €
2031-88	88 ^e T renouvellement reseauxT0	75 000 €	0 €
2033-88	88 ^e T renouvellement reseaux TF	1 000 €	0 €
2315-88	88 ^e T Renouvellement reseaux TF	419 000 €	0 €
2315-88	88 ^e T Renouvellement reseaux T0	1 000 000 €	0 €
4581184	84 ^e T recherche d'eau (pr cpte de tiers	132 000 €	50 000 €
4581184	89 ^e T traitement détartrant d'eau	175 000 €	0 €
TOTAL DEPENSES		2 258 870 €	149 000 €

25% maximum

564 718 €

RECTIFICATIF

DEPENSES - INVESTISSEMENT (chapitre / opération)		Propositions 2022	DM (31/05 ET 29/09/2022)	Total	PLAFOND 1/4	autorisation 2023 avant vote budget
20	302 ^e T matériel informatique transport	1 000 €	0 €	1 000 €	250 €	250 €
21		18 000 €	0 €	18 000 €	4 500 €	4 500 €
23	301 ^e T Travaux inopinés	50 000 €	0 €	50 000 €	12 500 €	12 500 €
20 et 23	80 ^e T sécurisation ouvrages 2021	317 870 €	0 €	317 870 €	79 468 €	0 €
21	82 ^e T Actions suite Etudes BAC- terrain	100 000 €	-85 000 €	15 000 €	3 750 €	0 €
20	84 ^e T Recherche d'eau	100 000 €	-90 000 €	10 000 €	2 500 €	0 €
23	85 ^e T Bornes vertes de puisage	5 000 €	0 €	5 000 €	1 250 €	1 250 €
23	87 ^e T renouvellement reseaux Millebosc Longroy Cuverville	20 000 €	0 €	20 000 €	5 000 €	0 €
20	88 ^e T renouvellement reseauxTF	96 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	88 ^e T renouvellement reseauxT0	1 419 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45	84 ^e T recherche d'eau (pr cpte de tiers	132 000 €	0 €	132 000 €	33 000 €	33 000 €
23	89 ^e T traitement détartrant d'eau	0 €	175 000 €	175 000 €	43 750 €	0 €
TOTAL DEPENSES		2 258 870 €	0 €	743 870 €	185 968 €	51 500 €

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la rectification de la délibération du 12/12/2022 relatives aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget **Eau Potable 2023**

N°2023/05

FINANCES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF- Dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023 - RECTIFICATIF

Suite à la délibération prise le 12/12/2022 relative aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023, la préfecture a adressé un courrier d'observation rappelant que la ventilation des crédits doit respecter le niveau de vote choisi par le comité, soit pour le syndicat au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour les opérations d'équipement. La délibération prise ne respectait pas ces dispositions dans la mesure où les crédits ouverts pour l'année 2023 dépassent la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Il a été demandé de procéder à la modification de ces délibérations en prenant en compte ces observations et en présentant la délibération rectifiée devant le Comité Syndical.

Le Président rappelle le contenu de la délibération prise et expose les rectifications apportées.

RAPPEL de la DELIBERATION DU 12/12/2022

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 au budget Assainissement collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2022 et DM	autorisation 2023 avant vote budget
2315	travaux en cours (réduction de titre)	2 000 €	0 €
13111	subvention AESN remboursement	3 000 €	3 000 €
2315-201	201 è Travaux inopinés	56 730 €	56 000 €
2315-201	201 è Extens° Incheville Criel Longroy	80 000 €	0 €
2315-112	112 èT (Ext° Rés CRIEL Yauville -Plage)	5 000 €	0 €
2315-114	114 èT Optimisat° STEP BAILLY Travaux	10 000 €	0 €
2315-120	120 èT STEP Gouchaupré	5 000 €	0 €
2315-121	121 èT rehab. reseaux incheville- travaux	15 000 €	0 €
2031-122	122 èT Diag Cuverville Sept-Meules Fresnoy (études)	5 000 €	0 €
2031-123	123 èT Etude comparative boues covid	21 000 €	0 €
2031-124	124 èT réhab resx Incheville centre	22 000 €	22 000 €
2033-124	124 èT réhab resx Incheville centre	1 500 €	1 500 €
2315-124	124 èT réhab resx Incheville centre	352 925 €	0 €
2031-125	125 èT réhab resx Baromesnil St Rémy	15 000 €	15 000 €
2033-125	125 èT réhab resx Baromesnil St Rémy	1 500 €	1 500 €
2031-125	125 èT réhab resx Baromesnil St Rémy	324 750 €	29 000 €
2031-126	126 èT réhab resx Criel bourg	45 900 €	45 900 €
2033-126	126 èT réhab resx Criel bourg	100 €	100 €
2031-127	127 èT Diag H2S	35 000 €	35 000 €
2033-126	128 èT STEP de Cuverville	25 000 €	50 000 €
Total 23 et 20 - Immo corporelles /immo incorp (études)		1 026 405 €	259 000 €
4581112	112 è Bct priv. Yauville	50 000 €	0 €
4582112	112 è Bct priv. Yauville régul	5 000 €	5 000 €
4582114	114 è Bct priv. St Ouen régul	5 000 €	5 000 €
4582118	118 è Bct priv. Gutenberg Incheville régul	3 000 €	3 000 €
Total 45 - Comptabilité distincte rattachée (opé pr cpte de tiers)		63 000 €	13 000 €
TOTAL DEPENSES		1 089 405 €	272 000 €
25% maximum		272 351 €	

RECTIFICATIF

DEPENSES - INVESTISSEMENT (chapitre / opération)		Propositions 2022	DM (31/05 ET 29/09/2022)	Total	PLAFOND 1/4	autorisation 2023 avant vote budget
23	travaux en cours (réduction de titre)	2 000 €		2 000 €	500 €	0 €
13	subvention AESN remboursement	0 €	3 000 €	3 000 €	750 €	750 €
23	201 ^e Travaux inopinés	139 730 €	-3 000 €	136 730 €	34 183 €	34 183 €
23	112 ^e T (Ext° Rés CRIEL Yauville -Plage)	5 000 €		5 000 €	1 250 €	0 €
23	114 ^e T Optimisat° STEP BAILLY Travaux	10 000 €		10 000 €	2 500 €	0 €
23	120 ^e T STEP Gouchaupré	5 000 €		5 000 €	1 250 €	0 €
23	121 ^e T rehab. reseaux incheville- travaux	15 000 €		15 000 €	3 750 €	0 €
20	122 ^e T Diag Cuverville Sept-Meules Fresnoy (études)	5 000 €		5 000 €	1 250 €	0 €
20	123 ^e T Etude comparative boues covid	21 000 €		21 000 €	5 250 €	0 €
20	124 ^e T réhab resx Incheville centre	23 500 €		23 500 €	5 875 €	0 €
23	124 ^e T réhab resx Incheville centre	352 925 €		352 925 €	88 231 €	0 €
20	125 ^e T réhab resx Baromesnil St Rémy	16 500 €		16 500 €	4 125 €	4 125 €
23	125 ^e T réhab resx Baromesnil St Rémy	324 750 €		324 750 €	81 188 €	0 €
20	126 ^e T réhab resx Criel bourg	71 000 €	-25 000 €	46 000 €	11 500 €	11 500 €
20	127 ^e T Diag H2S	35 000 €		35 000 €	8 750 €	8 750 €
20	128 ^e T STEP de Cuverville		25 000 €	25 000 €	6 250 €	6 250 €
451	4581112- 112 ^e Bct priv. Yauville	50 000 €		50 000 €	12 500 €	0 €
452	4582112- 112 ^e Bct priv. Yauville régul	5 000 €		5 000 €	1 250 €	0 €
452	4582114- 114 ^e Bct priv. St Ouen regul	5 000 €		5 000 €	1 250 €	1 250 €
452	4582118- 118 ^e Bct priv. Gutenberg Incheville régul	3 000 €		3 000 €	750 €	750 €
	TOTAL DEPENSES	1 089 405 €	0 €	1 089 405 €	272 351 €	67 558 €

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la rectification de la délibération du 12/12/2022 relatives aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget **Assainissement Collectif 2023**

N°2023/06

FINANCES - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023 - RECTIFICATIF
--

Suite à la délibération prise le 12/12/2022 relative aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget 2023, la préfecture a adressé un courrier d'observation rappelant que la ventilation des crédits doit respecter le niveau de vote choisi par le comité, soit pour le syndicat au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour les opérations d'équipement. La délibération prise ne respectait pas ces dispositions dans la mesure où les crédits ouverts pour l'année 2023 dépassent la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Il a été demandé de procéder à la modification de ces délibérations en prenant en compte ces observations et en présentant la délibération rectifiée devant le Comité Syndical.

Le Président rappelle le contenu de la délibération prise et expose les rectifications apportées.

RAPPEL de la DELIBERATION DU 12/12/2022

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 au budget Assainissement non collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris.

Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2022 et DM	autorisation 2023 avant vote budget
2148-101	travaux inopinés / construct° sur sol d'autrui	230 738.61 €	50 000 €
2182-102	Matériel /Matériel transport	15 000.00 €	15 000 €
2183-102	Matériel / Matériel bureau /informatique	30 000.00 €	30 000 €
2051-102	Matériel / concessions et droits similaires (logiciels)	10 000.00 €	10 000 €
4581118	18è	5 000.39 €	0 €
4581119	19e	200 000.00 €	0 €
4581120	20è	339 300.00 €	0 €
4581122	21è	20 000.00 €	20 000 €
4582118	régul 18è	5 000.00 €	15 000 €
4582119	régul 19è	5 000.00 €	15 000 €
4582120	régul 20è	0.00 €	15 000 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	0 €
TOTAL DEPENSES		860 039.00 €	170 000 €
25% maximum		215 010 €	

RECTIFICATIF

DEPENSES - INVESTISSEMENT (chapitre / opération)		Propositions 2022	DM	Total	PLAFOND 1/4	autorisation 2023 avant vote budget
21-101	travaux inopinés / construct° sur sol d'autrui	230 739 €	0 €	230 739 €	57 685 €	0 €
20-102	Matériel / Matériel bureau /informatique	10 000 €	0 €	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21-102	Matériel / Matériel bureau /informatique	45 000 €	0 €	45 000 €	11 250 €	11 250 €
4581118	18è	5 000 €	0 €	5 000 €	1 250 €	0 €
4581119	19e	200 000 €	0 €	200 000 €	50 000 €	0 €
4581120	20è	339 300 €	0 €	339 300 €	84 825 €	0 €
4581121	21è	20 000 €	0 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €
4582118	régul 18è	5 000 €	0 €	5 000 €	1 250 €	0 €
4582119	régul 19è	5 000 €	0 €	5 000 €	1 250 €	0 €
4582120	régul 20è	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES		860 039 €	0 €	860 039 €	215 010 €	18 750 €

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la rectification de la délibération du 12/12/2022 relatives aux dépenses d'investissement à compter de janvier 2023 jusqu'au vote du budget **Assainissement Non Collectif** 2023.

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2023/08

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2023/09

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2023

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Travaux de renouvellement des réseaux - Guilmécourt

Le problème d'état de voirie, suite aux travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable qui se sont déroulés la semaine précédente, à Guilmécourt est abordé. Les travaux réalisés avec des malfaçons vont être refaits. Il avait été demandé, en fin de semaine à l'entreprise, de remettre en état la voirie de façon à ce qu'elle soit carrossable le week-end.

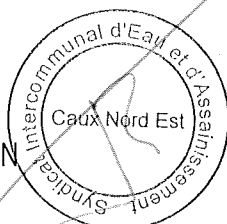
Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée se déroulera le mardi 4 avril à Incheville.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h15

Le Président

Martial FROMENTIN



Le secrétaire de séance

Paul MERLIN